



Ville de Giromagny

Commission Communication

Compte rendu

Séance du **19/09/2022** à 20h00

L'invitation a été envoyée par courriel aux 23 élus.

Membres présents : Christian Coddet- Marie-Noëlle Marline- Barbara Natter- Patricia Vuillaumié

Membres excusés : Christelle Esslin- André Schnoebelen

De nombreuses demandes provenant d'associations désirant la diffusion des affiches de leurs manifestations arrivent en mairie. Il convient d'établir une règle.

Règle générale

Les moyens de communication mis à disposition des associations pour annoncer une manifestation sont : Giro.com, Illiwap, le site internet, le panneau électronique, la pose de banderoles.

Sont acceptées :

- Les demandes des associations de Giromagny qui organisent une manifestation :
 1. A Giromagny
 2. Hors de la commune (ex : feu de la St-Jean du FC Giro-Lepuix au stade de Lepuix)
- Les demandes des associations extérieures à Giromagny si la demande concerne une manifestation qui se déroule à Giromagny.

Les organismes tels que la médiathèque - le centre socioculturel – la CCVS - les autres communes – SMICTOM (sauf annonce concernant la modification de la tournée des OM) - le syndicat des eaux (sauf annonce de travaux ou coupure d'eau sur la commune ou info concernant Giromagny) qui disposent de leurs propres moyens de diffusion ne sont pas concernés.

Les demandes à caractère commercial ou émanant d'un particulier ne sont pas acceptées.

1. **Illiwap** est réservé :

- en priorité, aux messages d'informations communales ou préfectorales.
- aux associations (voir règle générale)

La programmation se fera à 13h00 du lundi au vendredi, hors jours fériés. Ceci pour tout type de message. Exceptés les messages à caractère d'urgence qui pourront être diffusés à toute heure.

Consignes à appliquer par les services de la mairie concernant la diffusion des annonces par l'outil Illiwap :

Annonce d'une manifestation organisée par une association sportive ou culturelle, par le CCAS, ou pour le don du sang :

- Illiwap Actualités :

Un passage à maxi J-15

Un rappel à J- 48 heures

- Illiwap Agenda :

Un message de J-15 au jour J.

Annonce d'une information concernant la préfecture, la mairie, les travaux... :

- *Illiwap Actualités*

Un passage

Cas particuliers : inscriptions au marché de Noël, marché aux fleurs (organisation mairie) etc :

- *Illiwap Actualités*

Un passage J-30 + J-20 + J-10 + J-1

Annonce d'une réunion : Conseil Municipal, Conseil Municipal Adolescents, réunions de quartier, manifestations patriotiques :

- *Illiwap Actualités :*

Un passage à maxi J-15

Un rappel à J- 48 heures

- *Illiwap Agenda :*

Un message maxi J-15 à Jour J.

Illiwap agenda : Le dernier mercredi du mois, il faudra programmer pour le mois suivant les annonces récurrentes comme la déchèterie mobile au stade Travers.

Règle concernant l'autorisation de la pose de banderoles sur l'espace public de Giromagny :

Autorisée pour les manifestations ayant lieu sur la commune.

Les emplacements autorisés sont :

- l'entrée sud
- l'entrée côté cimetière
- la barrière de la place de la Tuilerie (sous réserve, cet emplacement sera à valider après les travaux)

L'emplacement situé sur la bordure extérieure du rond-point coté Intermarché est la propriété du magasin. Les demandes doivent être faites à la direction d'Intermarché.

Les petits panneaux en bois piqués au sol aux entrées de ville ne sont pas autorisés sur la commune de Giromagny.

2. Annonce du décès d'un maire ou maire-adjoint des précédents mandats :

Le récent décès d'un ancien maire-adjoint nous oblige à réfléchir sur la communication à faire pour un tel événement.

Un avis de décès sera publié dans les pages « avis de décès » de L'Est Républicain, dans GIRO.COM.

3. Le site internet :

La nouvelle conseillère numérique, Eva Schmitz, est en charge de la mise à jour du site internet. Certaines informations datent de 2017. Malheureusement, l'agent est en formation jusqu'à la fin de l'année 2022 et n'a qu'une journée à consacrer au travail de la commune. Pour info, la partie CCAS est terminée.

Le protocole à appliquer par les services a été établi avec Mme la directrice des services.

Marie-Noëlle Marline
Conseillère municipale déléguée communication